

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

\*\*\*\*\*

*Séance du 15 avril 2019*

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Conseil d'Administration du 08 avril 2019, un nouveau Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social a été organisé l'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 heures 30, en Mairie d'ALBA LA ROMAINE, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 09 avril 2019.*

*Le Conseil d'Administration s'est ainsi réuni sans condition de quorum sous la Présidence de M VOLLE André, président.*

**Date de convocation : 9 avril 2019.**

**Nombres de membres en exercice : 9    présents : 4    votants : 5**  
**Résultat du vote : Pour : 5    Contre : 0    Abstention : 0**

**Présents : MM VOLLE – CROZIER – LEBRAT – LASCOMBE**  
**Excusés : Mme PIQUEMAL a donné procuration à Mme LEBRAT**  
**Absents : MM BOMBRUN - RAMUS – ACHOUR - GENDRON**

*Mme LEBRAT a été élue secrétaire.*

**Objet : Portage des repas aux personnes âgées. Tarifs à compter du 01/05/2019.**

Au cours de cette séance, le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs des repas comme suite à compter du 01 mai 2019.

- Repas livré par le C.C.A.S : 8.10 €.
- Repas emporté par l'intéressé : 7.85 €.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 15 avril 2019.

POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 16 avril 2019.  
LE PRESIDENT  
ANDRE VOLLE

